



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

Perturbations intentionnelles et régulation du goéland leucophée sur la commune d'Aix-en-Provence pour la période de 2023 à 2025

NOTE DE PRÉSENTATION

de la Direction départementale des Territoires et de la Mer
pour la mise en consultation publique au titre de l'article L.123-19-2 du Code de
l'Environnement,
du dossier de demande de régulation de Goeland Leucophée
présenté par la commune d'Aix-en-Provence
en application de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement,
dans l'intérêt de la sécurité et de la salubrité publique.

Les services de l'État sont tenus de veiller au meilleur équilibre entre les enjeux de sécurité, salubrité publique et ceux de préservation de la biodiversité.

La commune d'Aix-en-Provence est impactée depuis plusieurs années par la présence importante du Goéland Leucophé. Ces oiseaux peuvent entraîner de nombreuses perturbations (comportement agressif, dégradation du matériel...).

Pour diminuer ces perturbations, la commune d'Aix-en-Provence a renouvelé sa demande de perturbation intentionnelle et de régulation de l'espèce protégée Goéland Leucophé. Cette demande comporte la stérilisation de 200 œufs par an sur les 3 années à venir (2023 à 2025). Les actions de dérangements de l'espèce étant favorisées.

Pour la précédente campagne, la commune d'Aix-en-Provence a fait parvenir un bilan. Les actions d'effarouchement et de régulation se sont focalisées sur le quartier encagnane ainsi que sur des bâtiments de la ZI des Milles.

Vous trouverez en consultation du public les pièces constituant le dossier de demande de dérogation de pour la période 2023 à 2025, ainsi que l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.